

Le lobby du sel perd son procès contre le chercheur Pierre Meneton « Les vérités commencent à gagner contre les lobbys »

Paris – le 14 mars 2008. **Pierre Meneton**, chercheur à l'INSERM, attaqué pour diffamation par le comité des salines de France - pour les avoir accusés de minimiser les risques de l'excès de sel sur la santé, de désinformer les professionnels de santé et les médias - a été relaxé hier par le tribunal correctionnel de Paris. L'Association Française des Diabétiques (AFD) se réjouit de cette décision, premier pas significatif pour une information objective dans le domaine de la nutrition et la reconnaissance d'un enjeu majeur de santé publique. Nous espérons que cette décision sera suivie de mesures concrètes.

Le début d'une reconnaissance de cet enjeu de santé publique et une décision importante dans le combat pour une information objective

Cette décision est un **signe fort** pour celles et ceux qui, comme Pierre Meneton, luttent depuis des années pour informer sur les dangers de l'excès de sel sur la santé et qui défendent les intérêts de la santé publique contre les puissants intérêts économiques de certains.

En déboutant le comité des salines, ce jugement est essentiel : il **reconnait le rôle de désinformation des lobbys dans ce secteur**. Nous espérons que ce jugement **fera jurisprudence** dans le domaine de la nutrition, pour une alimentation équilibrée dans la prévention et donc dans le traitement du diabète.

L'AFD espère que cette décision n'est que le début de mesures concrètes

Comme le rappelle très justement Pierre Meneton : **« ce problème de santé publique n'est pas résolu. Nous attendons toujours que les pouvoirs publics appliquent les recommandations françaises* et internationales qui vont toutes dans le même sens : réduire la teneur en sel des aliments préparés. Les responsabilités sont aujourd'hui partagées entre le secteur agro-alimentaire et les pouvoirs publics. »**

* Recommandations de l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) de 2002, destinées à réduire la teneur en sel des aliments préparés et de mieux informer le consommateur. Les Français consomment toujours en moyenne 8,5g de sel par jour, alors que l'OMS en recommande moins de 5g.

Hypertension, accidents cardiovasculaires, complications rénales...Les effets néfastes de l'excès de sel sur notre santé sont bien réels et sont amplifiés pour les personnes diabétiques (voir communiqué de soutien du 30/1/08 pour plus de détails).

Alors qu'en France, les maladies cardio-vasculaires sont la 1^{ère} cause de mortalité, que 41% des français sont obèses ou en surpoids¹ et qu'on constate une augmentation préoccupante de l'obésité infantile, reconnaître ce problème de santé publique ne suffit pas. Il est urgent d'agir. Que les acteurs concernés - c'est-à-dire le secteur agro-alimentaire et les pouvoirs publics - prennent enfin leurs responsabilités : s'engager dans une véritable politique de prévention et d'éducation à la santé pour tous.

¹ Etude Obépi Roche 2006

A lire pour en savoir plus : notre newsletter et notre communiqué de presse de soutien du 30/1/08 > www.afd.asso.fr (rubrique presse)

Contact presse : Eva Pulcinelli - 01 40 09 68 57 / 06 30 05 99 74 - e.pulcinelli@afd.asso.fr

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. **AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25**

